

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-452-1934 Divers

n° 74-452-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 452 du 31/07/1934

Date de publication
13 juillet 1934

Date du numéro
31 juillet 1934

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Saïd Samatar, planton de 1^{er} classe après 8ans, étant arrivé à la limite de l'avancement dans son emploi depuis le 1er janvier 1932, bénéficiera des dispositions de l'article 6 de l'arrêté n° 352 du 11 novembre 1912. En application des dispositions du susdit arrêté n° 332 du 5 novembre 1912, Saïd Samatar, qui totalise 36 années de bons et loyaux services dans l'administration locale, recevra une augmentation de solde de 35 francs par mois, qui viendront s'ajouter à ses émoluments actuels à compter du 1er juillet 1934.